Ecrit par Echo du Mardi le 30 juillet 2021

Pollution dans le Grand Avignon, sortez votre vignette Crit'air



Le préfet de Vaucluse appelle les automobilistes circulant sur le Grand Avignon et en périphérie à s'équiper de la vignette Crit'air sans attendre.

Le Vaucluse a connu la semaine dernière un nouvel épisode de pollution de l'air par l'ozone, favorisé par les températures estivales combinées à une absence de vent. Le préfet de Vaucluse, les collectivités du Grand Avignon ainsi que celles de Terre de Provence poursuivent les travaux préparatoires sur le plan urgence transport qui introduit notamment la circulation différenciée pour les deux roues, les véhicules légers et les poids-lourds sur la base des vignettes Crit'air.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 30 juillet 2021

Qui est concerné ?

Cette mesure a vocation à réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère en cas d'épisode de pollution et à en limiter les effets sur la santé et l'environnement. A l'occasion des épisodes de pollution de l'air persistants (supérieurs à 3 jours consécutifs de pollution), la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids-lourds de classe 3, 4, 5 et non classés sera interdite, par arrêté préfectoral dans le périmètre de bassin de vie d'Avignon à l'occasion des épisodes de pollution de l'air persistants (supérieurs à 3 jours consécutifs de pollution).

3,67€ la vignette

L'application de cette disposition permettra de réduire de près de moitié les émissions polluantes. C'est pourquoi le préfet de Vaucluse rappelle la nécessité d'acquérir sans attendre la vignette Crit'air sur le site internet https://www.certificat-air.gouv.fr/. Cette vignette sera indispensable en cas d'épisode de pollution de l'air persistant. Elle est vendue au prix de 3,67€ et valable pour toute la durée de vie du véhicule. À ce jour, seuls 15 % des véhicules immatriculés en Vaucluse sont équipés d'une vignette Crit'air, alors que 81,3% des véhicules en circulation dans le département peuvent prétendre à une vignette de classe E (électrique), 1, 2 ou 3 (au 1er janvier 2020. Source : SDES, RSVERO) Le préfet de Vaucluse rappelle que la vignette est d'ores et déjà obligatoire lors des épisodes de pollution de l'air dans plusieurs agglomérations telle que Paris, Marseille, Nice, Lyon ou Strasbourg.

Pour obtenir sa vignette

Sur internet : www.certificat-air.gouv.fr (paiement en carte bancaire). Cette modalité, rapide et sécurisée, doit être privilégiée. Dès commande sur ce site, un récépissé est immédiatement adressé par mail. Ce récépissé fait foi en cas de contrôle. Par courrier : en téléchargeant le formulaire de demande sur le site www.certificat- air.gouv.fr, avec paiement par chèque à envoyer à 'Service de délivrance des certificats'.

Ecrit par Echo du Mardi le 30 juillet 2021



vignette Critair

L.M.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !